

**OBJET MARCHE D'ENTRETIEN DES GRANDES ZONES VEGETALISEES
DE LA VILLE DE SAINT-DENIS**

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE DU LOT 1

La Ville assure actuellement l'entretien des grandes zones végétalisées du territoire communal au moyen d'un appel d'offres pluriannuel évalué à 1 400 000 € HT sur trois ans (pour la période 2013-2016).

Ce marché décomposé en trois lots géographiques, concerne les espaces suivants :

- Lot 1 Boulevard Jean Jaurès (communément appelé le « Boulevard Sud »),
- Lot 2 Boulevard Lancastel,
- Lot 3 Parc Urbain de la Trinité.

Suite à la résiliation du marché d'entretien du Boulevard Jean Jaurès - lot 1, en février 2014, il a été procédé à la relance d'un marché.

Il a été décidé de relancer ce lot pour une période d'un an ferme non reconductible, en raison de l'évolution des besoins de la Ville (augmentation des surfaces végétalisées à entretenir, tel que le Cœur Vert Familial) ; en 2015, un nouvel appel d'offres global sera alors lancé pour l'ensemble des grandes zones végétalisées de la Ville.

Le 15 mai 2014, la Commission d'Appels d'Offres a donc attribué le marché d'entretien du Boulevard Jean Jaurès à l'entreprise Bernard la Moquette pour un montant total de 359 940 € HT pour un an.

Je vous demande, en conséquence :

1° de prendre acte de la procédure de consultation, lancée selon les dispositions suivantes :

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- relance du lot 1 - entretien du Boulevard Jean Jaurès ;
- marché à prix forfaitaires ;
- marché conclu pour une durée d'un an ferme, non reconductible ;
- estimation prévisionnelle : 360 000 € HT ;
- imputation budgétaire : chapitre 011 - article 61522 ;

2° de m'autoriser ou mon représentant à signer le m arché et tous les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14451-1-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
01/07/2014


Gilbert ANNETTE

OBJET MARCHE D'ENTRETIEN DES GRANDES ZONES VEGETALISEES
DE LA VILLE DE SAINT-DENIS

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE DU LOT 1

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 mai 2014 ;

Sur le RAPPORT N°14/4-51 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions (abstention de Monsieur VICTORIA René-Paul en AG/ EM) ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Prend acte de la procédure de passation relative au marché d'entretien des grandes zones végétalisées de la Ville, selon les dispositions suivantes :

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- relance du lot 1 - Entretien du Boulevard Jean Jaurès ;
- marché à prix forfaitaires ;
- marché conclu pour une durée d'un an ferme, non reconductible ;
- estimation prévisionnelle : 360 000 € HT ;
- imputation budgétaire : chapitre 011 - article 61522.

ARTICLE 2

Autorise le Maire ou son représentant, à signer le marché avec l'entreprise Bernard la Moquette pour un montant de 359 940 € HT, ainsi que tous les actes afférents au marché.

ARTICLE 3

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget principal de la Ville, au chapitre 011 - article 61522.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14451-2-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
01/07/2014


Gilbert ANNETTE